



DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD du 6 OCTOBRE 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA dénonce une nouvelle fois le peu de formation continue offerte aux enseignants dans le cadre du plan de formation.

Avec en tout et pour tout 7 stages à candidatures individuelles pour 22 stages à public désigné, la formation continue est réduite à peau de chagrin. Elle est même devenue totalement inexistante pour les enseignants du cycle 1 qui ne se voient offrir aucune proposition de formation continue.

Pour 200 possibilités de départ, 394 collègues ont manifesté leur intention de se former

Quelle école maternelle voulez-vous donner aux jeunes de notre département ?

En montant le nombre moyen d'élèves par classe à plus de 30 d'un côté et en privant les enseignants de formation continue de l'autre, vous les mettez dans des conditions d'exercice plus difficiles, plus stressantes.

Le SE-UNSA vous a déjà alerté à plusieurs reprises sur le stress ressenti par la profession face à la quantité de documents à remplir.

Cette présente année scolaire, vous avez proposé une version actualisée du dossier de suivi de l'élève que vous demandez aux enseignants de mettre en œuvre.

Devant le désarroi des collègues face à ce nouveau document et aux différentes interprétations qu'il inspire, nous vous demandons de clarifier son utilisation.

Celui-ci doit-il se substituer aux documents utilisés jusqu'alors pour l'Aide Personnalisée ou doit-il être utilisé seulement pour les élèves qui relèvent d'un PPRE ?

Pour le SE-UNSA, il est hors de question de demander aux enseignants de remplir un dossier de PPRE pour chaque élève qui bénéficiera uniquement d'un module d'aide personnalisée afin de l'aider à dépasser quelques difficultés passagères.

L'accumulation de circulaires, enquêtes et autres documents, fragilisent les enseignants et les laissent complètement désorientés. Leur mal-être est palpable à cette rentrée, ils sont très nombreux à nous dire qu'ils en ont besoin de travailler dans un climat plus serein.

De plus, avec la suppression des Aides Administratives, les conditions de travail des directrices et directeurs se sont détériorées. C'est pour cela que le SE-UNSA avait lancé la consigne du blocage des remontées administratives pour le mois de septembre.

Le SE-UNSA vous informe que, dans l'attente de l'ouverture de discussions sur le dossier de l'aide administrative aux directeurs d'école, il maintient cette consigne de blocage administratif durant le mois d'octobre et appelle les directrices et directeurs qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer cette consigne.

A ce sujet, le SE-UNSA ne peut admettre que des directeurs soient destinataires de pressions téléphonées ou mailées, à la limite de la menace de sanctions, et vous demande d'y mettre un terme.

Autre sujet qui inquiète les enseignants : le remplacement.

En effet, dès cette rentrée scolaire, des difficultés de remplacement sont déjà apparues, accroissant les mauvaises conditions de travail dans les écoles!

Que se passera-t-il pendant les mois d'hiver, synonymes de maladies ?

Le SE-UNSA vous demande de communiquer les chiffres du remplacement, en particulier, le nombre de Brigade et de ZIL et leur lieux de rattachement, ainsi que le nombre de ceux affectés sur de longs remplacements donc indisponibles pour effectuer les remplacements de courte durée.